



1. IDENTIFICATION DE LA BATTUE

Date de la battue : _____ Commune / Lieu-dit : _____

Nom de la chasse : _____

N° de territoire FDC : _____

Espèce(s) chassée(s) :

☐ Sanglier	☐ Cerf / Daim	☐ Chevreuil	☐ Renard
-----------------------------------	--------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

2. RESPONSABLES DE LA BATTUE

Responsable de battue (nom, prénom) : _____

Tél. : _____ Délégué (si différent) : _____

Chef(s) de ligne désigné(s) : _____

3. CONSIGNES PARTICULIÈRES DU JOUR

Bracelets cerfs / daims : _____ Bracelets chevreuils : _____

Tir du renard autorisé : ☐ OUI ☐ NON

Zone chassée : _____

Nombre de tireurs : _____ (la chasse au grand gibier est collective dès 5 tireurs)

Pose de panneaux de signalisation — **obligatoire à partir de 5 tireurs**

Panneaux posés : ☐ OUI ☐ NON

Matérialisation des angles de tir de 30° — **obligatoire à partir de 5 tireurs**

Matérialisation réalisée : ☐ OUI ☐ NON, sauf dérogation sur décision de l'organisateur de la chasse, justifiée ci-dessous.

Le respect des angles de sécurité de 30° par chaque tireur demeure obligatoire, y compris lorsqu'il est dérogé à leur matérialisation.

La décision de déroger à la matérialisation des angles de tir de 30° engage la responsabilité de l'organisateur de la chasse.

Zone chassée concernée par la dérogation : _____

Justification de la dérogation :

☐ Configuration et nature du terrain :

☐ Besoins spécifiques de la traque :

☐ Traque affût :

☐ Autres motifs (à préciser) :

4. RÈGLES D'ORGANISATION ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT LE ROND DE BATTUE ET LE DÉPART À LA CHASSE

Le responsable de battue doit :

1. Vérifier le titre permanent du permis de chasser, la validation annuelle et l'assurance de chaque participant
2. Demander à chaque participant de signer la feuille de présence
3. Vérifier le port obligatoire du gilet fluorescent orange pour l'ensemble des participants de la battue (une autre couleur fluorescente est tolérée pour les participants non armés — sauf le Vert)
4. Pose de panneaux de signalisation « chasse en cours » sur les routes et voies publiques périphériques à la zone chassée

Les règles d'organisation (à communiquer) :

1. Expliquer le déroulement de la battue et des zones chassées en utilisant une carte si besoin (zone chassée, sens de la traque, lignes de tireurs, direction des tirs, déplacements à prévoir).
2. Rappeler le prélèvement journalier autorisé (espèce, nombre, sexe, âge...).
3. Rappeler le code des annonces à la trompe ou corne.
4. Désigner et présenter les responsables des lignes de tir (chefs de ligne).
5. Rappeler les consignes de sécurité spécifiques à chaque poste.
6. Les traqueurs doivent régulièrement se signaler dans la traque, y compris lorsqu'un animal est mené.

ROND DE BATTUE

Chaque participant doit obligatoirement y assister (postés, traqueurs, accompagnateurs). Les retardataires ne peuvent pas participer à la battue.

Les consignes de sécurité (à lire) :

Lors de cette battue, vous devez :

1. Porter le GILET FLUORESCENT ORANGE de manière visible et permanente. Une autre couleur fluorescente est tolérée pour les personnes non armées — sauf le VERT.
2. Lors de tout déplacement en véhicule, l'arme est DÉCHARGÉE, NON-APPROVISIONNÉE, dans un étui ou démontée. L'arc doit être débandé ou sous étui.
3. INTERDIT : porter une arme à feu chargée ou approvisionnée avec une bretelle. La bretelle impose le déchargement ET le désapprovisionnement visible par tous. Semi-auto : culasse ouverte et coincée.
4. Interdiction de chasser sous l'empire de l'alcool ou de stupéfiants. Ne jamais diriger son arme vers une personne. Ne jamais tirer vers les routes, les voies ferrées, les lignes électriques, les bâtiments ni au travers d'une haie.
5. Aller au poste et en revenir arme DÉCHARGÉE, DÉSAPPROVISIONNÉE, basculée ou culasse ouverte.
6. À son poste, se signaler à ses voisins. Matérialiser ses angles de 30° (5 pas sur le côté, 3 pas perpendiculaires) par rapport aux postés ou à tout obstacle rendant le tir impossible, sauf dérogation portée en rubrique 3. Dans tous les cas, respecter ses angles de sécurité de 30° et ne jamais tirer en direction d'un autre posté.
7. Charger son arme au signal de début de battue, à son poste. Désapprovisionner immédiatement son arme si une personne, un animal domestique ou un véhicule entre dans la zone chassée.
8. Tout tir doit être FICHANT. Il est INTERDIT de tirer ASSIS OU AGENOUILLÉ, sauf pour le tir à l'arc et les personnes en situation de handicap. Les postes surélevés sont fortement conseillés.
9. Ne pas tirer sans avoir CLAIREMENT IDENTIFIÉ l'animal de chasse. Ne jamais tirer à l'affût d'un bruit ou d'un mouvement. Le tir à BALLE est OBLIGATOIRE pour le sanglier, le cerf et le daim.
10. Ne jamais tirer dans la traque sauf exception expresse annoncée au rond de battue. Ne JAMAIS quitter son poste avant le signal de fin de battue, même pour récupérer un animal blessé.
11. Au signal de fin de battue : désapprovisionner immédiatement son arme. Transmettre le signal à ses voisins. Tout tir est strictement interdit après le signal de fin de battue.

⚠ Incident ou accident : il est impératif d'avertir la Gendarmerie nationale ou la Police nationale (selon la zone de compétence), l'OFB et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne dès qu'un incident ou un accident de chasse se produit.



Début de battue : 1 coup long
Fin de battue : 1 coup long + rigodon
Accident : Rigodon instantané

Renard : 3 coups
Chevreuil : 4 coups
Sanglier : 5 coups
Biche ou jeune : 6 coups

Cerf : 7 coups
Animal mort : Sonnerie vue + rigodon
Animal manqué : Sonnerie vue + 1 coup long espacé
Animal blessé : Rigodon + sonnerie vue

Ces annonces peuvent être adaptées aux circonstances locales de chasse.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES pour tout participant

Titre permanent du permis de chasser | Validation annuelle du permis de chasser pour la saison en cours | Assurance RC

LISTE DES PARTICIPANTS — ÉMARGEMENT
Date : ____/____/____
Territoire : _____

Par leur signature ci-dessous, les participants reconnaissent avoir pris connaissance des consignes de sécurité et d'organisation et s'engagent à les respecter scrupuleusement. Toute personne non inscrite est interdite de participation.

N°	Prénom	Nom	N° permis	N° validation saison	N° assurance	Signature — « J'ai pris connaissance et valide toutes les règles de sécurité »
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						

Nombre de chasseurs : _____
 Nombre d'accompagnateurs : _____

Signature du responsable de battue :
 (Nom + Signature)